

Date de convocation : 18 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 26

- Présents : 20
- Représentés : 1
- Excusés : 4
- Absents : 1
- Votants : 21

Quorum : 14

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, MM. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, M. Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, MM. Renaud GAUDRON, Régis BRAULT, Pascal PAILLARD, Mmes Gaëlle WILLY-BONNABESSE, Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etais représentée : Mme Mélanie BIDAULT qui avait donné procuration à Mme Annick GUILLAUME à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : M. Elie LEME et Axel BELLARD, Mmes Murielle DEPAGNE et Lucie FOUGERAIS

Absent : M. André LEFEUVRE

Assistaient à la réunion : M. Gérard NOWACKI, directeur général des services, Mme Aurélie MARANDEAU, directrice générale adjointe

Ordre du jour

* Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

* Désignation d'un secrétaire de séance en vertu de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

* Approbation des décisions du Maire n° 2025-050 à 2025-064

- AFFAIRES GENERALES

- Toponymie : changement de dénomination de la rue René Justin

- AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

- Campagne d'adhésion au groupement d'achat en électricité et gaz naturel 2028-2030

- EDUCATION-JEUNESSE

- Projet Educatif de Territoire Intercommunal
- Convention d'adhésion à un groupement de commandes pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION PRECEDENTE

Madame le Maire rappelle que le procès-verbal de la réunion du 30 septembre 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, il est adopté par tous les membres présents.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Catherine BOISBOUVIER a été nommée secrétaire de séance (art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

DECISIONS DU MAIRE

Madame le Maire fait part des dernières décisions prises dans le cadre de ses délégations :

DM-2025-050 : Passation du marché d'assurance flotte automobile d'un montant de montant de 29 911,60 € TTC (variante 2) avec franchise de 300 € (véhicules légers) et de 600 € (autres véhicules), sans franchise bris de glace avec la compagnie d'assurances MMA- LOGIC'ASSUR d'ERNEE, pour une durée de trois ans résiliable chaque année.

DM-2025-051 : Passation du marché de prestations de services d'assurances risques statutaires avec la compagnie YVELIN/LYOD'S INSURANCE et ACTE VIE de Montpellier (34) pour un taux de 1.41 % au titre des agents CNRACL pour une durée de trois ans résiliable chaque année.

DM-2025-052 : Ouverture d'un compte à terme pour le placement du legs Fortin pour une durée de 12 mois

DM-2025-053 : Passation d'un avenant n°4 avec OKARE INGENIERIE de Cesson-Sévigné (35), prenant en compte le changement de nom de la société de La Plage architecture et paysage qui devient la société TRAEZ Paysage.

DM-2025-054 : Signature avec la compagnie d'assurances MMA- LOGIC'ASSUR, 6 avenue Aristide Briand à ERNEE du contrat « mission fleet » pour l'auto-mission des collaborateurs non sédentaires en mission professionnelle. Ce contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2026 pour un an, renouvelable par tacite reconduction, et un coût annuel de 1 263 € TTC avec franchise dommages de 300 €.

DM-2025-055 : Passation d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise HENRY FRERES de la Chapelle Saint Aubert (35), titulaire du marché relatif aux travaux d'aménagement de la rue Ramon et de la rue des Glaieuls et l'entreprise B2S BREIZH SERVICES SOLS de Langeux (22), sous-traitant, pour un montant maximum de 7 072 € hors TVA.

DM-2025-056 : Signature d'un contrat d'entretien premium avec la société OELIATEC de Saint Jacques de la Lande (35) pour l'entretien annuel de la désherbeuse à eau chaude pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2026, moyennant une redevance annuelle de 750 € HT.

DM-2025-057 : Signature d'un bail à intervenir avec Madame Valentine GUILLOTIN pour la location d'un logement partagé sis 4 rue Parmentier (1^{er} étage) du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 moyennant un loyer mensuel de 150 € et 55 € de charges par mois (entre avril et octobre) et 155 € de charges par mois (entre novembre et mars).

DM-2025-058 : Signature d'un bail à intervenir avec Monsieur Aurélien RONZON pour la location d'un logement partagé sis 4 rue Parmentier (1^{er} étage) du 1^{er} novembre 2025 au 30 avril 2026 moyennant un loyer mensuel de 150 € et 55 € de charges par mois (entre avril et octobre) et 155 € de charges par mois (entre novembre et mars).

DM-2025-059 : Signature d'un contrat de location avec la société Conty de Changé (53) pour la maintenance d'un photocopieur multifonction couleur de marque EPSON WorkForce MFP WF-C5890DWF moyennant un coût à la copie noir et blanc de 0,0.13 € H.T./page et un coût copie couleur de 0.093 € HT/page, pour une durée de 5 ans à compter de la livraison du matériel.

DM-2025-060 : Prolongation pour une durée d'un an à compter du 14 mai 2025 d'un contrat de maintenance avec la société DRB d'ANGERS (49) pour la maintenance d'un photocopieur couleur de marque Konica C250I n°AA2M021032883 moyennant un coût à la copie de 0.0030 € H.T. pour les copies noir et blanc et un coût à la copie de 0.030 € HT pour les copies couleur.

DM-2025-061 : Fixation des tarifs des activités des Bizeuls et des Châtelets organisées par le service jeunesse pendant les vacances de Noël 2025

DM-2025-062 : Passation d'un avenant n°2 au marché susvisé avec l'entreprise HENRY FRERES de la Chapelle Saint Aubert (35), sans incidence financière sur le montant du marché initial.

DM-2025-063 : Passation d'un avenant n°4 avec OKARE INGENIERIE de Cesson-Sévigné (35), relatif à la maîtrise d'œuvre pour la démolition d'un ancien pensionnat et la construction d'un parking de 60 places transférant des prestations de la société LA PLAGE à la société OKARE sur les phases DET et VISA, induisant une nouvelle répartition par co-traitant sans incidence financière sur le montant du marché.

AFFAIRES GENERALES

TOPOONYMIE : RUE GERMAINE ET RENE JUSTIN

Rapporteur : Madame le Maire

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renommer la rue René Justin au regard de l'implication forte de Madame Germaine Justin, résistante lors de la libération d'Ernée, « Rue Germaine et René Justin ».

Le rôle de Madame Justin pendant cette période avait été mis en avant lors de la célébration du 80ème anniversaire du Petit Val.

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'UNANIMITE,

* décide de renommer la voie existante rue René Justin : « rue Germaine et René Justin ».
La numérotation restera identique à celle déjà établie.

AMENAGEMENTS ET TRAVAUX

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES RELATIF POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DE MARCHES PUBLICS D'ACHAT, DE FOURNITURE ET DE GESTION DE CONTRATS DE PRODUCTION D'ENERGIES

Rapporteur : Gérard HUARD

Monsieur HUARD, adjoint, expose qu'en tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1^{er} janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement

actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il est demandé de spécifier la nature de nos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Le Conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission aménagements et travaux du 24 novembre 2025,

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

* approuve l'adhésion de la commune d'Ernée au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;

* approuve la convention constitutive du groupement de commande ;

* approuve la participation de la commune d'Ernée à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en ELECTRICITE ;

* approuve la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1er janvier 2028 et des marchés suivants ;

* autorise le président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;

* approuve la prise en charge par la commune d'Ernée des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;

* autorise le maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la commune d'Ernée, la convention constitutive du groupement de commandes, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

* décide d'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

EDUCATION-JEUNESSE

APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL (PEDTI) ET DU PLAN MERCREDI ASSOCIE

Rapporteur : Madame le Maire

a. Contexte

Le Centre intercommunal d'action sociale de l'Ernée et les quinze communes qui composent la Communauté de communes de l'Ernée portent une ambition politique forte : celle de faire de l'éducation un levier essentiel d'émancipation et d'égalité. Pour y répondre concrètement, élus, techniciens, acteurs locaux et partenaires institutionnels ont travaillé à l'élaboration et la rédaction d'un premier Projet éducatif de territoire intercommunal (PEDTI).

Le PEDTI formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

En amont de ce travail collaboratif, une mise à jour du diagnostic enfance-jeunesse s'est avérée nécessaire et a permis de mettre en avant une préoccupation commune à l'échelle de l'Ernée traduite sous forme d'un enjeu majeur : « L'Ernée, un territoire au défi de l'engagement, des liens et de la citoyenneté ».

b. Enjeux

Loin d'être un simple cadre administratif, ce premier PEDTI est la traduction d'une véritable vision globale de l'éducation, où chaque enfant doit pouvoir grandir, apprendre et s'épanouir, indépendamment de son origine sociale ou géographique. Il se décline en cinq axes stratégiques :

1. Valoriser l'engagement citoyen,
2. Accompagner les initiatives locales,
3. Encourager les expérimentations démocratiques,
4. Créer des espaces d'échanges et de participation,
5. S'adapter aux nouvelles formes d'engagement citoyen;

Il prévoit un plan d'actions opérationnel à décliner sur la période 2026-2028 pour bâtir un projet éducatif cohérent et structurant dans ses différentes approches.

Le Conseil municipal,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Education Jeunesse en date du 13 novembre 2025

Après en avoir délibéré,

A l'UNANIMITE,

* décide d'adhérer au groupement de commandes « Environnement Numérique de Travail des écoles de l'Académie de Nantes, ENT 1^{er} degré e.primo » pour une durée de 24 mois renouvelable tacitement une fois pour 24 mois, soit 48 mois en tout ;

* autorise le Maire à signer la convention d'adhésion annexée à la présente, la fiche d'expression et tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 20h35.

La Secrétaire de Séance,



Catherine BOISBOUVIER

Le Maire,



Jacqueline ARCANGER